Université Paris Cité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération

Le conseil d'administration, réuni le 24/06/2022 sur convocation de la présidente d'Université Paris Cité;

VU Le code de l'éducation ;

VU Le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

VU La partie 6 du Code du Travail organisant la formation continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;

VU La loi n° 2002-73, du 17 janvier 2002 Loi de modernisation sociale ((JO du 18/01/02 page 1008) ;

VU La loi N° 2018-771 du 5/09/2018 : « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel » et ses décrets de décembre 2018 ;

VU Le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;

VU L'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;

VU La délibération du CA d'Université Paris Cité N°2021-49 du 25 juin 2021 « Formation Tout au Long de la vie (FTLV) et Formation Continue Universitaire (FCU) : principes généraux et tarification FTLV 2021-2022 »

Point de l'ordre du jour :

Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) : Principes généraux et tarification FTLV 2022-2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Université Paris Cité

Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU)
Principes généraux et tarification FTLV 2022-2023

Préambule

La formation professionnelle d'Université Paris Cité s'adresse à un public varié : salariés, travailleurs indépendants, professions libérales, demandeurs d'emploi, retraités, particuliers. Elle s'inscrit, tout comme la formation initiale, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir, d'actualiser et de développer ses connaissances et compétences, favorisant ainsi son évolution et sa qualification professionnelle tout au long de sa vie.

La loi du 5 septembre 2018 a modifié en profondeur les règles régissant la formation professionnelle continue avec, en particulier, la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) monétisé, ainsi que les circuits de financement, notamment pour l'apprentissage.

Le public relevant de la formation professionnelle (FP) est défini comme suit :

Les personnes qui sont en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle et qui s'inscrivent à des formations pour développer leurs compétences ou obtenir un diplôme nécessaire à leur employabilité relèvent de la FP.

Ce public paye un tarif de formation spécifique et est conventionné (prise en charge par un tiers financeur soit une personne morale) ou contractualisé (financement individuel soit une personne physique).

La Formation professionnelle est toujours liée à un conventionnement ou une contractualisation (relation contractuelle bilatérale ou tripartite). Les apprenants sont appelés « stagiaires de la formation professionnelle », ou « apprentis » le cas échéant.

NB1 : Les DU relèvent, par définition, du champ de la formation professionnelle, tout en pouvant être accessibles à un public inscrit en FI.

NB2 : L'apprenant sous statut de demandeur d'emploi est inscrit obligatoirement sous le régime de la formation professionnelle. Dans le cas contraire, il serait résilié de Pôle Emploi qui interdit le double statut Etudiant / Demandeur d'emploi. Le régime FP permet de conventionner avec Pôle Emploi (avec ou sans prise en charge) et de délivrer les documents obligatoires demandés (attestations d'entrée en formation, assiduité...)

NB3 : Les tarifs sont valables :

- du 01/09/2022 au 31/08/2023 pour les formations organisées sur l'année universitaire,
- du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour les formations organisées sur l'année civile.

Article 1 : définition des différentes catégories de publics de formation professionnelle

1.1 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des diplômes nationaux (DUT, L, LP, M, D, DE, DAEU), alternance inclus

1.1.1 - 6 catégories de publics sont identifiées :
FI : Formation Initiale (étudiant)
FA : Formation en Apprentissage
RE : Reprise d'Etudes (assimilé FI)
SFPT : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant
ASC : Alternant sans contrat
FPI : Formation Professionnelle en financement Individuel : CPF ou auto-financement

Régime candidat	Profils types	Financement	Droits nationaux	Frais formation	CVEC	Convention / Contrat
FI : Formation Initiale – Etudiant	Etudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à Pôle Emploi		☒	0 €	☒	Aucun
Reprise d'études	Reprise d'études non financée : Personne sans CPF, n'a pas travaillé et n'est pas inscrite à Pôle Emploi	Aucun sur présentation attestation sur l'honneur (ou justif)	☒	NON	☒	Pas de contrat FP (= FI)
FA : Formation en apprentissage	Apprentissage	OPCO (via CFA ou non)	NON	☒ Tarif FA (= coûts contrat)	☒	Contrat d'Apprentissage (CERFA)
SFPA : Stagiaire de la Formation professionnelle Alternant => apprentis/contrat pro sans contrat Statut valable jusqu'à 3 mois après début formation et en cas de rupture de contrat	Stagiaire de la Formation professionnelle Alternant	OPCO	NON	NON	NON	Cerfa SFP (CFA)
Alternant sans contrat	Alternant sans contrat	-	OUI	NON	OUI	Pas de contrat
FPI : Formation professionnelle individuelle - Sans financement tiers (ou financement partiel) - CPF	Personne éligible au CPF ou en autofinancement (total ou partiel)	CPF tout ou partie ou auto-financement	☒	☒ Tarif CPF/FPI	NON	Contrat : CPF (CDC*) ou FPI
FPC : FP avec prise en charge Tiers (OPCO ; Pôle Emploi ; Entreprises ; Région ; CPIR…)	Prise en charge totale ou partielle des frais de formation	Tiers financeur (y c Pôle Emploi)	☒	☒ Tarif FPC	NON	Convention de formation/accord pec
	Contrat de Professionnalisation	OPCO + Entreprise en complément le cas échéant	NON	☒ Tarif FPC	NON	Contrat de Professionnalisation

FPC : Formation Professionnelle Conventionnée (financement tiers)

1.1.2 - Tarifs associés aux catégories de public

Les tarifs associés aux catégories de public sont définis par des tarifs généraux et des tarifs spécifiques pour certaines formations ou certains publics. Ces tarifs sont précisés en annexe.

Dans le cadre de la Réforme de la Formation Professionnelle, la tarification FA (contrat d'apprentissage) s'aligne sur les niveaux de prise en charge recommandés par France Compétences et fixés par les Branches.

Au titre de l'année universitaire 2022/2023, il est proposé de reconduire les tarifs généraux et spécifiques en vigueur en 2021/2022, sauf exceptions.

Les stagiaires de la formation professionnelle qui se réinscrivent dans un même diplôme national que l'année précédente pour soutenir leur mémoire de fin d'étude, réaliser un stage ou passer des examens ou épreuves définis dans les MCCC ne sont pas redevables des frais de formation professionnelle. Ils s'acquittent en revanche des droits d'inscription nationaux si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 décembre de l'année civile de l'inscription en vigueur.

Dans le cadre des parcours en alternance attachés à 2 mentions, les stagiaires de la formation professionnelle (FPI, FPC, Contrat de pro) et les apprentis s'acquittent, le cas échéant des frais de formation et des droits de scolarité pour une seule mention. L'inscription à la seconde mention se fait à taux zéro.

1.1.3 - Demande d'exonération partielle

Les stagiaires en financement individuel (ou CPF) ont la possibilité de faire des demandes d'exonération partielle des frais de formation via la commission facultaire compétente, selon les critères définis dans l'arrêté relatif à ladite commission.

1.2 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des DU/DIU, des Formations Qualifiantes (FQ), des Certificats Universitaires de Compétences et de Connaissances (CUCC)

1.2.1 - Catégories de publics identifiées

Statuts d'inscription avec émission d'une convention de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPC	*Formation Professionnelle Conventionnée*	Apprenant bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle par un tiers financeur (à l'exception de Pôle Emploi)
FPCPA	*Formation Professionnelle Conventionnée en Partenariat*	Apprenant FPC appartenant à un public cible défini dans la maquette Apprenant FPC inscrit dans le cadre d'un partenariat ou d'un achat groupé
FPCDE	*Formation Professionnelle Conventionnée des Demandeurs d'Emploi*	Apprenant FPC bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de Pôle Emploi, avec abondement ou non du CPF
FPCUP	*Formation Professionnelle Conventionnée pour les agents UP (prise en charge service RH UP)*	Apprenant Université Paris Cité bénéficiant d'une prise en charge totale par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité, avec mobilisation ou non du CPF – 20% du tarif FPC

Statuts d'inscription avec émission d'un contrat de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPI	*Formation Professionnelle Individuelle*	Apprenant payant à titre individuel sans prise en charge ou avec refus de prise en charge d'un tiers financeur
FPIPA	*Formation Professionnelle Individuelle en Partenariat*	Apprenant FPI appartenant à un public cible défini dans la maquette
FPIDE	*Formation Professionnelle Individuelle des Demandeurs d'Emploi*	Apprenant FPI justifiant d'un statut de Demandeur d'Emploi sans prise en charge de Pôle Emploi et sans mobilisation du CPF
FPIP1	*Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 1*	Apprenant FPI diplômé de moins de 2 ans d'un Diplôme National ou d'Etat (donc hors DU-DIU) Apprenant FPI justifiant d'un statut d'AHU ou de CCA ou de FFI hospitalier ou de paramédicaux Apprenant FPI appartenant à un public précis défini dans la maquette
FPIP2	*Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 2*	Apprenant FPI justifiant d'un statut d'étudiant en Licence/Master ou d'interne ou de FFI universitaire et donc inscrit à un Diplôme National ou d'Etat en formation initiale (donc hors DU-DIU) sur présentation d'un justificatif de scolarité (université ou école) de l'année en cours (ou de l'année précédente si sans inscription à Pôle Emploi ou sans contrat de travail ou non libéral). Cette tarification est applicable à l'apprenant justifiant d'un statut d'étudiant en Doctorat si celui-ci n'est pas sous contrat doctoral (donc avec un statut salarié) ou s'il n'exerce pas en parallèle une activité salariée.

1.2.2 - Tarifs associés aux catégories

Les tarifs associés aux catégories de publics pour les DU-DIU, formations qualifiantes et Certificats Universitaires de Compétences et de Connaissances sont définis pour chaque formation, et votés par les UFR (Conseil de Gestion) et Facultés (Conseil de Faculté) de rattachement (ou IPGP).
NB : Il n'est pas obligé d'appliquer un tarif différencié pour chaque catégorie de publics et pour chaque formation. Il est par exemple possible de n'avoir qu'un tarif unique pour une formation.

Article 2 : Diplômes nationaux accessibles en formation professionnelle

2.1 Dispositif

Les diplômes nationaux sont délivrés au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).
Un diplôme national confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Les diplômes nationaux sont accessibles à toute personne ayant le niveau requis (diplômes et équivalences) pour débuter une formation, même relevant de la Formation Professionnelle.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est une procédure de dérogation qui permet à une personne de reprendre ses études lorsqu'elle ne possède pas le niveau de diplôme prérequis.
Ce dispositif dispense du diplôme règlementaire requis pour entrer dans le niveau de formation souhaité, par la prise en compte de l'expérience professionnelle et personnelle du candidat (cf. article 7 pour les modalités).

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure de diplomation à l'issue de laquelle la personne présente devant un jury un mémoire de VAE attestant de ses acquis professionnels, correspondant au référentiel du diplôme visé (cf. article 6 pour les modalités).

La Validation des Etudes Supérieures (VES est un dispositif national permettant de bénéficier d'acquis au sein d'une certification nationale à partir d'acquis issus d'études supérieures réalisées en France ou à l'Etranger (cf. article 8 pour les modalités).

2.2 Tarifs

Le tarif est composé des droits du diplôme national (ou droits d'inscription) équivalent Licence ou Master ou Doctorat ou DE de santé tels que les Capacités, CES, DFM, DIPA… et défini par le MESRI chaque année, auxquels s'ajoutent le tarif FP selon la catégorie dont relève le.la stagiaire (article 1.1). Le montant associé est défini par formation.

- ⇨ Ces tarifs généraux et spécifiques sont précisés dans les Annexes 1 à 6.

Article 3 : Diplômes d'Université (DU) et Diplômes inter-universitaires (DIU)

3.1 Dispositif

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur permet aux universités de délivrer, sous leur responsabilité, des diplômes d'universités ou inter-universitaires.
Les diplômes d'université (DU) peuvent être délivrés conjointement par plusieurs établissements avec un ou plusieurs autres établissements et sont alors appelés diplômes inter-universitaires (DIU). Ils visent à perfectionner ou à actualiser des compétences dans un domaine particulier afin de répondre à des problématiques de terrain. Ils sont destinés aux personnes en activité professionnelle (public relevant de la Formation Professionnelle), et peuvent être accessibles au public de Formation Initiale.

Les DU et DIU ne sont pas soumis à une habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation. Ils sont délivrés directement au nom d'Université Paris Cité, contrairement aux diplômes nationaux qui sont délivrés au nom du Ministère.

À l'image de leur statut très particulier, les DU/DIU ont souvent vocation à illustrer une formation inédite, spécialisante, voire innovante.

Par principe, tous les apprenants inscrits à un DU/DIU relèvent de la Formation Professionnelle, exception faite de certains DU et DIU qui s'adressent spécifiquement à un public d'étudiants de formation initiale. Ces DU / DIU en formation initiale permettent aux étudiants d'acquérir des compétences notamment dans un domaine professionnel (DU AGIRPRO), d'assurer une réorientation réussie en Licence (DU PAREO), de bénéficier de remises à niveau permettant une intégration réussie en licence…

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des DU-DIU, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de diplôme.

3.2 Tarifs

Par principe, le public inscrit dans un DU relève de la formation professionnelle et s'acquitte :

- de frais de dossier forfaitaires de 300€ (ce montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Université Paris Cité)
- de frais de formation définis en fonction de la catégorie dont relève le.la stagiaire (article 1.2.1). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les UFR et Facultés de rattachement (ou IPGP), via les Conseils de Faculté.

Par exception :

- DU FI : les DU-DIU de la liste DU FI s'adressent spécifiquement à un public en formation initiale. Des droits d'inscription nationaux de niveau Licence, des frais de dossier de 300 € ou une exonération totale de ces frais peuvent être appliqués.
 Des frais de formation peuvent éventuellement s'ajouter (proposition au CA à la demande des UFR et Facultés de rattachement)
- DU dérogatoires : les DU-DIU de la liste dérogatoire peuvent s'adresser à un public mixte FI-FC et sont considérés comme tels car ils appliquent une dérogation à l'application des 300 € de frais de dossier (soit à 0 €, soit un autre montant). Chaque formation doit justifier cette demande de dérogation. La décision d'accorder ou non la dérogation est à l'appréciation du CA après avis motivé des UFR et Facultés.
 Les frais de formation sont, comme pour tous DU, validés par les Conseils de Facultés.

Cas particulier des inscriptions internes pour des personnels Université Paris Cité qui s'inscrivent à un DU-DIU avec prise en charge de la formation par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité :

- Exonération des 300 € de frais de dossier
- Tarification spécifique FPCUP octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif FPC en vigueur

⇨ La liste des DU/DIU en formation initiale et leur tarification, ainsi que la liste des DU dérogatoires figurent à l'annexe 12

L'exonération de ces frais de dossier de 300 € est de droit pour un étudiant ou un stagiaire déjà inscrit dans un Diplôme National ou Diplôme d'Etat ou Diplôme d'Etudes Supérieures à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire et qui, à ce titre, a déjà payé des droits d'inscription.

Une exonération des 300 € de frais de dossier est proposée en cas d'inscriptions multiples dans plusieurs DU-DIU à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire.

3.3 Demande d'exonération partielle

Les stagiaires en financement individuel peuvent déposer un dossier de demande d'exonération partielle des frais de formation auprès de la Commission d'exonération et de remboursement Facultaire et selon les critères définis dans l'arrêté de ladite Commission.

Article 4 : Formations qualifiantes (FQ)

4.1 Dispositif

Une formation qualifiante permet d'acquérir une expertise, de nouvelles compétences, et d'accroître sa qualification, sans délivrance d'un diplôme final. Les formations qualifiantes non diplômantes ont une visée professionnelle plus immédiate, elles ne débouchent pas sur un diplôme ou un titre mais elles permettent d'obtenir une attestation de suivi.

Les formations qualifiantes sont souvent de courte durée et excèdent rarement quelques jours et peuvent être également appelées Actions Courtes, même si la durée ne définit pas en soi ce type de formation.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des FQ, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

4.2 Tarifs

Les tarifs des formations qualifiantes de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les UFR et Facultés de rattachement (ou IPGP), via les Conseils de Faculté.
Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les formations qualifiantes.

Article 5 : Certificats universitaires de Compétences et de Connaissances (CUCC)

5.1 Dispositif

Le CUCC est une formation qualifiante dont l'acquisition des compétences est garantie par l'Université au moyen d'une évaluation.

Un CUCC doit préciser dans sa maquette pédagogique les modalités de validation des compétences, permettant ainsi de délivrer au stagiaire le document adéquat. Les modalités de contrôle et de validation des compétences et des connaissances sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la formation.

Lorsqu'un stagiaire a satisfait aux conditions de validation d'un CUCC, un parchemin Université Paris Cité lui est remis, précisant l'intitulé de la formation, les dates, le volume horaire, la nature de l'action et qui stipule l'ensemble des compétences et des connaissances acquises et validées par le stagiaire.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité des CUCC, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

5.2 Tarifs

Les tarifs des CUCC de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les UFR et Facultés de rattachement (ou IPGP), via les Conseils de Faculté.
Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les CUCC.

Article 6 : Formations en alternance

6.1 Dispositif

Il s'agit d'un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent entre une structure d'accueil et l'université. L'alternance permet de développer un savoir-faire et un savoir-être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant un diplôme universitaire.
La synergie université/structure d'accueil offre la garantie d'une solide formation en adéquation avec le métier choisi.

L'alternant possède un statut de salarié à part entière, perçoit une rémunération de la part de sa structure d'accueil et cotise.

L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Les 2 conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 et entrée en vigueur le 1er janvier 2019 tend à faire converger les deux cadres institutionnels de l'alternance : l'apprentissage et la professionnalisation. L'objectif affiché est d'encourager le développement des formations en alternance pour lutter contre le chômage des jeunes.

Le contrat d'apprentissage concerne les personnes jusqu'à 29 ans révolus. Le contrat est d'une durée minimale de 6 mois. La réalisation du contrat à l'étranger est possible, dans la limite d'un an et à condition que l'apprenti réalise au moins 6 mois de son contrat en France

Le contrat de professionnalisation concerne :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue :

- diplôme ou titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche ;
- qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

Pour les étudiants étrangers de nationalité non européenne, la limite d'âge est de 25 ans révolus.

La durée minimale est réduite à 6 mois et la durée maximale portée à 3 ans (en phase d'expérimentation). Les contrats de professionnalisation peuvent être réalisés à l'étranger pour une durée maximale d'un an, à condition que 6 mois de contrat au moins soient réalisés en France.

Le Statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant (SFPA) est créé conformément à la règlementation en vigueur pour les étudiants en recherche de contrat d'alternance, et ce jusqu'au plus tard la fin du 3ème mois de la formation (ou 6ème mois en cas de disposition spécifique). Ce statut est également utilisé en cas de rupture de contrat d'alternance pendant la période de recherche de structure d'accueil ou de finalisation de la formation. Comme tout contrat de formation professionnelle en alternance, le SFPA n'est pas redevable des droits d'inscription nationaux, ni des frais de formation professionnelle. Dans le cas spécifique de ce contrat, comme tous les stagiaires FP, l'apprenant n'est pas soumis au paiement de la CVEC.

Un profil d'Alternant Sans Contrat (ASC) est créé pour les apprentis qui n'auraient pas ou plus de contrat. Ce profil est assimilé à la formation initiale en alternance et assorti du paiement de la CVEC et des droits de scolarité. Aucun contrat n'est édité, il n'y a pas de paiement de frais de formation.

6.2 Tarifs

Contrats en apprentissage :
Les tarifs sont alignés sur le niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle concernée, en fonction des coûts de la formation.

Le paiement se fait à l'université ou au CFA par l'OPCO dont relève l'employeur.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Contrats de professionnalisation :
Les tarifs des contrats de professionnalisation sont définis par formation (en particulier pour les Licence Pro / Master, catégorie FPC).

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

- ⇨ **Les tarifs des contrats de professionnalisation correspondent aux tarifs FPC (généraux et spécifiques, en annexe 1 à 6) ou au niveau de prise en charge accordé par les OPCO**

Contrats de Formation professionnelle en alternance (SFPA) :

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO (ou via le CFA partenaire) dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

Article 7 : Validation des acquis de l'expérience

7.1 Dispositif

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que celles acquises par une formation diplômante équivalente. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre, sans reprise d'études. L'expérience professionnelle doit correspondre au référentiel diplôme (document officiel qui fait l'inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme). La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme.

Pour entamer une démarche de VAE, le candidat doit préalablement présenter un dossier de recevabilité, puis, si l'avis est favorable, entamer la rédaction d'un mémoire de VAE, qui sera présenté devant un jury. La décision du jury peut être une validation totale du diplôme, ou une validation partielle, avec des préconisations de suivi d'Unités d'Enseignement complémentaires par exemple, ou un refus de validation.

Les diplômes obtenus par la VAE sont les mêmes que ceux délivrés par la voie de la formation "classique" (formation initiale).

7.2 Conditions d'accès à un diplôme via une VAE

La VAE est un dispositif ouvert à tous sans critère d'âge, de statut (salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, etc.), de nationalité ou encore de niveau de formation requis.

La condition indispensable est de justifier de 1 an minimum d'expérience professionnelle (décret 2017-1135 du 4 juillet 2017) présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.

7.3 Tarifs

La prise en charge de la VAE porte sur les prestations d'accompagnement et de validation. La recevabilité/faisabilité du projet de VAE est gratuite.

Les tarifs sont détaillés en annexe 7.

Article 8 : Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

8.1 Dispositif

Le dispositif de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) a été mis en place pour faciliter l'accès à la reprise d'études pour les personnes n'ayant pas le diplôme requis. Depuis 1985, un décret de loi permet de reprendre ses études en faisant valoir ses acquis professionnels et personnels.

Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Pour entamer une démarche de VAPP, il faut constituer un dossier de candidature, avec pièces justificatives. Une commission pédagogique analyse la demande et se prononce sur la recevabilité du dossier. Si la candidature est acceptée, le candidat est autorisé à faire sa demande d'inscription dans la formation visée.
La procédure de VAPP ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense est accordée.

8.2 Conditions d'accès à une formation via une VAPP

Pour un candidat n'ayant pas le baccalauréat (ou diplôme équivalent), il faut avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er septembre de l'année de début de la VAPP.

Pour un candidat ayant le baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou en échec au niveau de la formation souhaitée, il faut avoir interrompu ses études initiales depuis 3 ans.

Dans toutes les situations, une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé est indispensable.

8.3 Tarifs

Le principe de gratuité de la VAPP est appliqué à Université Paris Cité **(annexe 8).**

Article 9 : La Validation des Etudes Supérieures – VES

Conformément aux articles R 613-33 à R613-37 du code de l'éducation « Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. »

Le formulaire de demande de VES est instruit dans le cadre des examens des candidatures d'admission et doit être accompagné des diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant à la commission d'admission, au jury de diplôme ou une émanation de ce dernier, d'apprécier la nature et le niveau de ces études.

A université Paris Cité seules les VES partielles sont possibles aujourd'hui (avec suivi d'enseignements et dispenses des acquis issus de la VES).

Les demandes sont examinées dans le cadre de la procédure d'admission en formation.
Il revient au jury de diplôme de délibérer définitivement sur les acquis liés aux études supérieures (antérieures ou parallèles).

Le principe de gratuité de la VES est appliqué à Université Paris Cité **(annexe 8).**

Article 10 : Préparation à l'agrégation interne

10.1 Dispositif

L'agrégation interne est un concours destiné principalement aux professeurs titulaires du CAPES et ayant une ancienneté de cinq ans. On pourra trouver sur le site du ministère les conditions d'inscription.

La préparation à l'agrégation interne est uniquement accessible à un public relevant de la formation professionnelle.

10.2 Tarifs

Les tarifs (frais de formation) sont définis en fonction de la catégorie FPI ou FPC, et sont approuvés dans le cadre de la campagne tarifaire des DU-DIU et formations qualifiantes.

Les enseignants bénéficiant du Plan Académique de Formation (PAF) de l'Académie sont exonérés du paiement des tarifs de Formation, dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat.

Il n'y a pas de droits du diplôme national ou de frais de dossier à régler en sus des frais de formation.

Les personnes inscrites à l'Agrégation interne ont accès aux bibliothèques Université Paris Cité.

Article 11 : Préparation IEJ- C.R.F.P.A.

11.1 Dispositif

Cette formation de préparation à l'examen de l'Ecole des Avocats s'adresse essentiellement à un public de Formation Initiale, inscrit en Master de Droit.
Cependant, quelques personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi s'inscrivent à cette formation spécifique, non diplômante. Ces personnes relèvent de la Formation Continue.

Une inscription administrative est requise pour ces inscrits afin d'avoir accès notamment aux ressources numériques.

11.2 Tarifs

Les frais de formation sont définis selon la catégorie dont relève le.la stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini et voté par la composante Droit Economie Gestion et Faculté Sociétés et Humanités de rattachement, via son Conseil de Faculté.

Des droits d'inscription sont appliqués en sus, d'un niveau Master.

Article 12 : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

12.1 Dispositif

Le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) est un diplôme national, qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels le baccalauréat est requis et favorise la poursuite des études dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Le D.A.E.U. A est une formation en Lettres et Sciences Humaines. Il est conseillé aux candidats désireux d'entreprendre des études universitaires de Lettres ou de Sciences humaines (hors psychologie ou l'option B est requise) ou souhaitant être admis dans un IUT.

Le D.A.E.U. B est une formation en Sciences et Technologies. Il est conseillé aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires scientifiques, médicales ou paramédicales, ou souhaitant être admis dans un IUT.

Université Paris Cité met en place un test de positionnement et propose selon les résultats à ce test une année de remise à niveau (pré-D.A.E.U.) pour consolider les méthodes de travail, l'expression écrite et favoriser ainsi la réussite. Le candidat effectuera dans ce cas son année de D.A.E.U. l'année N+1.

Université Paris Cité propose également de suivre le DAEU en cours du jour (Campus des Grands Moulins), en cours du soir (Campus Saint Germain), ou à distance en partenariat avec le CNED.
Les options diffèrent selon la modalité (cours du jour, du soir ou CNED) choisie.

Les réfugiés politiques et personnes en situation de handicap bénéficient d'une exonération des droits d'inscription sur présentation d'un justificatif pout toute inscription, ou réinscription, au DAEU.

12.2 Conditions d'accès

Le D.A.E.U. est réservé aux candidats n'ayant ni le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence.

- La préparation au D.A.E.U. s'adresse aux candidats qui réunissent les conditions suivantes : avoir interrompu ses études depuis au moins deux ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de 2 années d'activité salariée (ou situation assimilée) ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale ou dérogations prévues par les textes ;

OU

- Être âgé de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Dans tous les cas, les candidats doivent effectuer soit un test de positionnement pédagogique dans les 2 matières obligatoires.

12.3 Tarifs

D.A.E.U. : le tarif est composé des droits du diplôme national de DAEU (= droits d'inscription) et défini par le Ministère (MESRI) chaque année, auxquels s'ajoutent les tarifs FP de catégories FPI ou FPC selon le profil du candidat et les frais relatifs au test d'admission pédagogique.
Pré-D.A.E.U. : le tarif FPI ou FPC s'applique selon la catégorie. Il n'y a pas de droits du diplôme national (doits d'inscription) à régler.

⇨ Les tarifs du DAEU, et des dispositifs associés, sont définis à l'annexe 9

Article 13 : Université Ouverte

13.1 Dispositif

L'Université Ouverte au sein du Pôle FTLV propose des séminaires, cours, conférences et cycle de conférences de toutes disciplines accessibles à toutes et tous sans condition de niveau ou de diplôme et ne donnant pas lieu à délivrance de diplôme, ni d'acquis de compétences ou d'ECTS.

La programmation de l'Université Ouverte est accessible sans condition d'âge, ni pré-requis.

Le public de l'Université Ouverte est assimilé à celui d'auditeur libre d'Université Paris Cité.

13.2 Tarifs

⇨ Les tarifs de l'Université Ouverte sont définis à l'annexe 10 selon la catégorie dont relève le public.

Article 14 : Institut Confucius

14.1 Dispositif

L'Institut Confucius au sein du Pôle FTLV propose une ouverture unique sur la Chine. Au-delà de la découverte et de l'apprentissage de la culture chinoise (langue et civilisation), un pôle d'échanges franco-chinois associant des acteurs de la vie économique et sociale chinoise et française à travers des séminaires et rencontres.

14.2 Tarifs

⇨ Les tarifs de l'Institut Confucius sont définis à l'annexe 11

Article 15 : Section des Etudiants Empêchés

Dans le cadre des actions d'enseignement entreprises par la Section des Étudiants Empêchés d'Université Paris Cité au sein d'établissements pénitentiaires franciliens, les actions de formation suivantes sont délivrées :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), diplôme national fixé par l'arrêté du 3 août 1994 (JORF n°184 du 10 août 1994), et plus particulièrement du DAEU option A, qui comporte quatre matières : deux matières obligatoires (Français, Langue vivante) et deux matières optionnelles (à choisir parmi Histoire, Géographie et Mathématiques) ;

- le Diplôme d'Université (DU) « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines » ;

- l'organisation d'ateliers de réflexion et d'expression à la Maison d'Arrêt des Femmes de Fresnes.

Université Paris Cité est responsable de l'inscription administrative et pédagogique des étudiants en DAEU A Lettres et en DU « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines ».

Dans le cadre de partenariats avec les centres pénitentiaires, l'ensemble des étudiants empêchés inscrits dans ces formations sont exonérés du paiement des droits d'inscription (droits relatifs au diplôme national) et frais de formation continue.

Enfin, les étudiants empêchés bénéficient d'un suivi assuré par le Pôle FTLV notamment dans l'accompagnement dans leur projet de poursuite d'études, et tout au long de leur cursus. Ils bénéficient d'une exonération des droits d'inscription nationaux et des frais de formation professionnelle.

Liste des annexes

Annexe 1 : Droits nationaux - Tarification appliquée au diplôme national (Licence et Master) 15
Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux 16
Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé 17
Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences 19
Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités 21
Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP 25
Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) 26
Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES) 27
Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), du Pré-DAEU A et B et DU A et B 28
Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte 28
Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius 29
Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier 30

Université Paris Cité

Annexe 1 : Principes de tarification

Tarification appliquée au diplôme national (Licence et Master)

Situation de l'usager inscrit dans un Diplôme National	Tarification
Personne **qui n'ont pas de CPF disponible** (retraités ou personnes qui n'ont jamais travaillé) et qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi, dont la formation est à sa charge (=Formation Initiale)	Droits du diplôme national, CVEC
Personne qui **dispose d'un CPF** (même sans mobilisation de celui-ci)	Droits du diplôme national + tarifs catégorie FPI, exonération CVEC
Personne **dont la formation est prise en charge, en tout ou partie,** par un tiers financeur	Droits du diplôme national + tarifs catégorie FPC, Exonération CVEC
Personne s'inscrivant au **D.A.E.U.**	Droits du diplôme national niveau D.A.E.U. + tarifs D.A.E.U. FPI, FPC, CNED, ou redoublant, exonération CVEC
Contrat d'**apprentissage**	Exonération des droits du diplôme national. Tarif formation fixé par les branches professionnelles, CVEC
Contrat de **professionnalisation**	Exonération des droits du diplôme national. Tarif catégorie FPC ou niveau de prise en charge OPCO, exonération CVEC
Contrat de Stagiaire de la Formation professionnelle alternant (SFPA)	Exonération des droits du diplôme national Versement spécifique OPCO, exonération CVEC

Tarification appliquée au diplôme d'Université ou Inter-universitaire

Situation de l'usager inscrit dans un DU ou DIU	Tarifs
Toute personne avec une prise en charge individuelle	Frais de dossier + tarif FPI ou FPIPA ou FPIPE ou FPIP1 ou FPIP2 selon cas
Toute personne avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Frais de dossier + tarif FPC ou FPCPA ou FPCPE selon cas

Tarification appliquée aux formations qualifiantes et Certificats Universitaires des Compétences et de Connaissances

Situation de l'usager inscrit dans une formation qualifiante	Tarifs
Toute personne avec une prise en charge individuelle	Tarif FPI ou FPIPA ou FPIPE ou FPIP1 ou FPIP2 selon cas
Toute personne avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Tarif FPC ou FPCPA ou FPCPE selon cas

Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux

Niveau de formation	Formation professionnelle conventionnée FPC (Prise en charge tiers) en € *	Contrat de professionnalisation	Formation professionnelle en financement individuel FPI, avec compte personnel de formation CPF en € *
Licence : L1, L2	3.500 / année (L1, L2)	Tarif FPC ou niveau de prise en charge OPCO	400/ année
Licence L3	3.900		400
Licence Pro	5.500		1.500
Master 1	3.900		400
Master 2	5.700		500
Règle de calcul d'une UE	Au prorata du nombre d'ECTS**		Au prorata du nombre d'ECTS**

* A ces tarifs, s'ajoutent les droits d'inscription (droits du diplôme national 2022/2023)
** Tarif FC de la formation/nombre d'ECTS total* nombre d'ECTS compris dans les enseignements souhaités

Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé

Université Paris Cité

TARIFS 2022/2023 - FORMATION PROFESSIONNELLE

FACULTE SANTE

INDIQUER EN ROUGE SUR FOND JAUNE LES CHANGEMENTS ou AJOUTS par rapport à l'année dernière (intitulés, tarifs)

Tarifs spécifiques approuvés par le Conseil de Faculté du 12/04/2022

SANTE

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022 - 2023	MOTIFS
PASS			700	FPC
			0	FPI

PHARMACIE

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022 - 2023	MOTIFS
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFGSP)			1500	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)			2000	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE			2000	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
3ème CYCLE			2000	FPC
			0	FPI
LICENCE PRO	Industrie pharmaceutique	Contrôle et développement analytique	4700	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			687,40	FPI, hors convention ETSL-AFI24
		Biotechnologie	4700	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			687,40	FPI, hors convention ETSL-AFI24
		Assurance qualité industrielle	4700	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			687,40	FPI, hors convention ETSL-AFI24
MASTER 1	Santé publique	tous parcours	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 2	Santé publique	Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement général (SPREG)	5000	FPC
			500	FPI
		Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement hospitalier : hygiène hospitalière (SPREH)	5000	FPC
			500	FPI
		Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement professionnel (SPREP)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 1	Sciences du médicament	Pharmacologie et pharmacochimie	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Chimie médicinale et pharmacologie moléculaire	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Pharmacologie intégrée préclinique et clinique	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Qualité des produits de santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Thérapeutique : du concept au bon usage des produit de santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Du principe actif au médicament	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Ingénierie des biomolécules	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Biotechnologies pharmaceutiques et thérapie innovantes	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	Toxicologie et écotoxicologie	Toxicologie Humaine, Evaluation des Risques, Vigilances (THERV)	5000	FPC
			500	FPI

ODONTOLOGIE

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022 - 2023	MOTIFS
M2	Biologie Santé	Développement Inflammation Régénération	0	Etudiants Internes en disponibilité disposant d'une source de financement non gouvernementale (type SFR, Gueule Cassée, ...) pour effectuer leur M2.
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO)			1500	FPC, tarif par année
			0	FPI
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFASO)			2000	FPC, tarif par année
			0	FPI
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE			2000	FPC, tarif par année
			0	FPI
3ème CYCLE			2000	FPC
			0	FPI
ANNEE DE THESE			200	FPC
			200	FPI
CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES		ANATOMO PHYSIOLOGIE DE L'APPAREIL MANDUCATEUR	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		ODONTOLOGIE CHIRURGICALE	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIE	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		ODONTOLOGIE PROTHETIQUE	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		PARODONTOLOGIE	750	avec ou sans prise en charge
			375	tarif AHU
		Tous parcours	0	Réinscription n+1 pour Soutenance et/ ou examens

Université Paris Cité

MEDECINE

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022 - 2023	MOTIFS
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM)			1500	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM)			2000	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR DE MEDECINE			2000	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
3ème cycle			2000	FPC
			0	FPI
DIPLÔME DE FORMATION MEDICALE SPECIALISEE (DFMS)			0	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
DIPLÔME DE FORMATION MECIALE SPECIALISEE APPROFONDIE (DFMSA)			0	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
MASTER 1	SANTE PUBLIQUE	Santé publique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 1	ETHIQUE	Médecine légale et criminalistique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 1	ETHIQUE	Recherche Ethique et Bioéthique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 1	**ETHIQUE**	**Conseil en génétique**	**3900**	**FPC**
			400	**FPI**
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Vigilance et sécurité sanitaire	**5000**	avec ou sans prise en charge (hors RE)
			5000	titulaires du DIU Sciences de la qualité et établissements de santé
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Statistique, modélisation et sciences des données en santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Analyse et Management des Etablissements de Santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Informatique Biomédicale	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Comparative Effectiveness Research	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Données Massives en Santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Epidémiologie et intervention des populations	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	ETHIQUE	Médecine Légale et Criminalistique	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	ETHIQUE	Recherche Ethique et Bioéthique	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	BIOLOGIE-SANTE	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	**BIOLOGIE-SANTE**	**Mechanichal Engeneering for Clinician**	**5000**	**FPC**
			500	**FPI**
MASTER 2	SANTE	Physiologie Foetale et Dépistage	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE	Anomalies Congénitales	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	B.I.P.	Biologie Vasculaire, Arthérosclérose, Thrombose et Hémostase (B.I.V.A.T.H.)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	B.I.P.	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2.P.R.S)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	B.I.P.	Epithéliums: Structures d'Interfaces (E.S.I.)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SCIENCES DU MEDICAMENT	Bioentrepreneurs	5000	FPC
			500	FPI
CAPACITE toute spécialité confondue			1200	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			0	FPI
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE			1500	Tarif par année avec prise en charge tiers - FPC
			500	FPI
DIPLÔME D'INFIRMIER DE PRATIQUE AVANCEE	MASTER 1 et MASTER 2		5000	FPC
			1800	FPI
LICENCE	**SCIENCES POUR LA SANTE**	**Sciences infirmières**	**0**	**FPI & FPC - pour les étudiants inscrits en DE Infirmier à UPCité, sur présentation d'un justificatif**

Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences

Université Paris Cité

TARIFS 2022/2023 - FORMATION PROFESSIONNELLE

FACULTE DES SCIENCES

Tarifs spécifiques FACULTE DE SCIENCES approuvés par le Conseil de Faculté du 22 Avril 2022

SONT INDIQUES EN ROUGE LES CHANGEMENTS ou AJOUTS par rapport à l'année dernière (intitulés, tarifs)

UFR Mathématiques et informatique

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
M1 -M2	MIAGE		6 400,00 €	avec ou sans prise en charge => FPC + FPI (CPF + RE)

UFR Mathématiques

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
Master 2 (36 mois)	Mathématiques et applications	Mathématiques générales (enseignants)	150 €	Tarif pour la globalité du master 2 (36 mois), avec ou sans prise en charge, redevable la 1ère année; les droits nationaux sont redevables une seule fois (1ère inscription)
			50 €	**Tarif par année supplémentaire (4ème année et suivantes), avec ou sans prise en charge, droits nationaux redevables une seule fois à la 1ère inscription**
Master 2 (36 mois)	Didactique des sciences	- Didactique des mathématiques - Didactique des sciences et de la nature (biologie, chimie, géologie, physique) - Didactique de l'histoire et de la géographie - Didactique pour la formation (mathématiques et sciences de la nature)	5 700 €	**Tarif avec prise en charge (FPC) pour la globalité du M2 (36 mois); droits d'inscription redevable à la 1ère inscription et au-dela de la 3ème inscription (4eme et suivante)**
			85 €	**Tarifs FPI par année d'inscription; les droits nationaux sont redevables à la 1ère inscription et au-dela de la 3ème inscription (4eme et suivante)**

UFR Physique

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
LP	Analyse des materiaux		7 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers

Institut universitaire de technologie de Paris PAJOL

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
DUT	**Mesures Physiques**	**Mesures Physiques**	7 500,00 €	**FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)**
			1 500,00 €	**sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif par défaut**
LP	**Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du**	**Métrologie Qualité et Sûreté Industrielle**	7 500,00 €	**FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)**
			1 500,00 €	**sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif par défaut**
	Métiers de la santé : technologies	**Métiers de la E-santé**	8 500,00 €	**FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)**
			1 500,00 €	**sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif par défaut**
	Métiers de la santé : technologies	**Métiers du soin connecté**	8 500,00 €	**FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)**
			1 500,00 €	**sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif par défaut**
	Technique Physique des Energies - TPE (UFR Physique)		7 000,00 €	**FPC Avec prise en charge tiers**

UFR Sciences Fondamentales et Biomédicales

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
DAEU	DAEU B scientifique		270,00 €	sans prise en charge FPI (CPF + RE)
			650,00 €	avec prise en charge
			150,00 €	redoublants (FPI =CPF + RE)
			100,00 €	formation à distance - convention CNED
LP	Maintenance et technologie	Technologie médicale et biomédicale	5 000,00 €	avec et sans prise en charge (YC RE)
M1	Ingénierie de la santé	BioMedical Engineering BME Paris	3 900,00 €	avec et sans prise en charge (YC RE)
M2		**Tous parcours**	5 700,00 €	**avec ou sans prise en charge (yc RE)**

UFR Sciences du vivant				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
L1 / L2	Sciences de la vie	TOUT PARCOURS	3 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarifs par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Sciences de la Vie et de la Terre	TOUT PARCOURS	3 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarifs par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Double Licence informatique biologie	L2 Informatique-Biologie	3 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarifs par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
L3	Sciences de la vie	Magistère européen de génétique	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Biologie Informatique	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Parcours interdisciplinaire en biologie	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Biochimie, Biologie Intégrative et Physiologie (B2IP)	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Sciences de la Vie et de la Terre	Métiers de l'enseignement	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			400,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Biodiversité et écosystèmes	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Double Licence informatique biologie	Informatique-Biologie	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
LP	Bio-industries Biotechnologie	Microbiologie industrielle et biotechnologie	8 400,00 €	FPC avec prise en charge tiers -tarif spécifique
			1 500,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M1	Biologie Moléculaire et Cellulaire	Biologie Moléculaire et Cellulaire	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Biologie intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Bio-informatique	TOUT PARCOURS	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement	AIRE	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Génétique	Génétique	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Risques et Environnement	Ecosystèmes & Biodiversité	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré	Sciences de la vie et de la terre	3 900,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M2	Biologie Moléculaire et Cellulaire	TOUT PARCOURS	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Biologie intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Bio-informatique	Ingénierie de Plate-forme en Biologie	8 000,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		TOUT PARCOURS (EXCLUANT Ingénierie de Plate-forme en Biologie)	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement	TOUT PARCOURS	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Génétique	Génétique	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Toxicologie et éco-toxicologie	Toxicologie Environnement Santé	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Risques et Environnement	TOUT PARCOURS	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré	Sciences de la vie et de la terre	5 700,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif par défaut)
			1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique

UFR Chimie				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
Pas de tarif spécifique				

UFR Informatique				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
Pas de tarif spécifique				

Université Paris Cité

Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités

Université Paris Cité

TARIFS 2022/2023 - FORMATION PROFESSIONNELLE
FACULTE SOCIETES & HUMANITES

Tarifs spécifiques SOCIETES ET et HUMANITES approuvés par le Conseil de Faculté du 11/04/2022

EN ROUGE LES CHANGEMENTS ou AJOUTS par rapport à l'année dernière (intitulés, tarifs)

Faculté Sciences humaines et sociales

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
DAEU	**DAEU A littéraire**		270,00 650,00 150,00 100,00	Sans prise en charge - FPI = CPF + RE avec prise en charge redoublants CNED
Licence 3	Science de l'éducation	enseignement à distance	3900,00 350,00 0,00 0,00 **0,00**	avec prise encharge sans prise en charge (CPF + RE) demandeurs d'emplois sans prise en charge exonération pour une réinscription dans le même parcours de l'année consécutive pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)
M1	Sciences sociales	**Ingénierie des risques et des crises**	5 400,00 € 500,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE) sans prise en charge FPI (CPF+RE)
M2			5 700,00 € 500,00 €	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE) sans prise en charge FPI (CPF+RE)
M1	Sociologie	Chargé d'études en sociologie appliquée : Consommation, Culture, communication, médias (CESSA)	7500,00	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M2			7500,00	avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M1	Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	formation de formateur	3900,00 350,00 350,00	avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE) Convention avec rectorat de Paris
M2			5700,00 350,00 200,00	avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE) Tarif spécifique : enseignants en activité
M1	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (encadrement éducatif)	parcours lauréat- non lauréat	3900,00 100,00	avec prise en charge Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
M2			5700,00 100,00	avec prise en charge Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
M1	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation (à distance)	3900,00 350,00	avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
M1/M2	Sciences de l'éducation	Parcours IDASP	5700,00 2500,00 500,00 0,00	avec prise en charge (par année) **personnel éducation nationale, enseignement supérieur ou assimilé** sans prise en charge (FPI CPF) Reprises d'études
M2	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation	5700,00 350,00	avec prise encharge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
		cadres et consultants en formation continue	5700,00 2000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	avec prise en charge FPI - CPF individuel personne inscrite à pôle emploi mais sans prise en charge Redoublant avec suivi d'enseignements Pour soutenance de mémoire de l'année suivante sur iuistificatif Reprises d'études
M1/M2	Didactique des langues	Didactique du français langue étrangère, français langue seconde et interculturalité	0,00 200,00 350,00 €	Demandeurs d'emploi sans prise en charge et reprises Personnels de l'Education Nationale personnes sans prise en charge tiers par année d'étude

Institut de Psychologie

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
M1	Création artistique		5400,00 2000,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) sans prise en charge (CPF et RE)
M2			7300,00 3000,00	avec prise en charge tiers sans prise en charge tiers (FPI-CPF + RE)

Université Paris Cité

Institut Universitaire deTechnologie de Paris - Rives de Seine		
REGLES DE CALCUL PAR DEFAUT		
BUT	tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (CPF de transition professionnelle…)	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 10,50 €
L 3 / LP / MASTER	tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (CPF de transition professionnelle…)	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 12,00 €
BUT / L 3 / LP / MASTER	tarif d'une UE pour tout diplôme national	Avec ou sans prise en charge. Règle de calcul : (coût total de la formation / nombre total d'heures de la formation) x nombre d'heures par UE souhaitée

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
BUT	CARRIERES SOCIALES	PARCOURS ASSISTANCE SOCIALE (année spéciale)	9 450,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
BUT	INFORMATIQUE	PARCOURS REALISATION D'APPLICATIONS : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, VALIDATION (année spéciale)	9 450,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
L 3	LICENCE 3 SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION	PARCOURS CONTROLE ET SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE	5 400,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER CLIENTELE EXPERT	5 770,06 €	Selon convention partenariale ESBanque groupe 9 mois et/ou groupe 15 mois **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ANIMATION SOCIALE, SOCIO-EDUCATIVE ET SOCIO-CULTURELLE	PARCOURS DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL LOCAL	5 760,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	PARCOURS ASSISTANCE SOCIALE	5 460,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS	PARCOURS GESTION ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES FLUX EN BACK ET MIDDLE OFFICE	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE-E DE CLIENTELE		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE-E DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER-E EN IMMOBILIER	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE	PARCOURS DATA MINING	7 980,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT-E		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES	PARCOURS MANAGEMENT DES EQUIPES COMMERCIALES	6 240,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMERIQUE	PARCOURS MARKETING DIGITAL	6 300,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	PARCOURS LOGICIEL, SYSTEME D'INFORMATION, IOT	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	PARCOURS GENIE LOGICIEL, SYSTEME D'INFORMATION ET ERP	9 456,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL		6 240,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES		5 400,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU LIVRE : ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE		6 300,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB	PARCOURS RESPONSABLE DE CONTENU EDITORIAL WEB	6 300,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE		6 300,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES A LA PERSONNE	PARCOURS INGENIERIE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE	PARCOURS APPLICATION AU DOMAINE DE LA SANTE	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. **Droit de base licence.**

Université Paris Cité

Faculté Droit, Economie, Gestion				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
LP	Métier du tourisme - Commercialisation des produits		5400,00 3700,00	avec prise en charge tiers - FPC sans prise en charge tiers (CPF et RE)
LP	Assurance banque finance - Gestion de la clientèle parcours conseiller clientèle expert		5672,22	*Partenariat CFPB*
LP	Sécurité des biens et des personnes		4800,00 4400,00	*avec prise en charge tiers* *sans prise en charge tiers (CPF et RE)*
Master	Droit Comparé	Common law	6200,00	*avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)*
	Droit bancaire et financier	Droit et gestion bancaire du patrimoine	6879,00	*avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)*
Master	Droit de la Santé	Droit des industries des produits de santé	5775,00	*avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)*
Master	Management	Méthodes d'anticipation pour la conception de projets	6944,00	*avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)*
		Ethique et organisations	5700,00 0,00	avec prise en charge sans prise en charge
Master	Gestion des ressources humaines	Ingénierie des R.H. intégré dans une nouvelle mention	5575,00 0,00	avec prise en charge sans prise en charge

UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
Licence	STAPS	Activités physiques adaptées	3500 (L1,L2) / 3900 (L3) 0,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) Sans prise en charge tiers (FPI)
Licence	STAPS	Entraînement sportif	3500 (L1,L2) / 3900 (L3) 0,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) Sans prise en charge tiers (FPI)
Licence	STAPS	Education et motricité	3500 (L1,L2) / 3900 (L3) 0,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) Sans prise en charge tiers (FPI)
LP	Activités Physiques	Métiers de la forme	4250,00 2300,00 0,00	FC avec prise en charge FPI (sans prise en charge tiers, CPF) Reprises d'études
M 1 - M2	Activité Physique Adaptée et Santé	Sport, santé, société	3900€ M1 5700€ M2	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut)
		Physiologie des activité physique adaptées, santé et nutrition		
		Vieillissement, Handicap : Mouvement et Adaptation	0,00	Sans prise en charge tiers (FPI)
M1-M2	Entraînement et optimisation de la performance sp	Physiologie de l'entraînement, l'optimisation de la performance sportive er de la nutrition	5000,00	Tarif par dans le cadre de la convention INSEP (tarif par défaut pour les FC prise en charge)
		Sport et performance de haut niveau	0,00	Sans prise en charge tiers (FPI)
M1-M2	Métiers de l'enseignement (MEEF) second degré	Education physique et sportive	6000,00 0,00	avec prise en charge sans prise en charge tiers (FPI)
M1	Autres mentions et parcours		3900,00 0,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) Sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE)
M2	Autres mentions & parcours		5700,00 0,00	avec prise en charge tiers (tarifs par défaut) Sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE)

UFR Géographie, Histoire, Economie et sociétés				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022-2023/année**	**MOTIFS**
M2	toutes les mentions	tous les parcours	1 200,00	FPI avec CPF tout ou partie (tarif spécifique)
M2	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	Espace et milieux : territoires écologiques	7 500,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)
	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Patrimoine Scientifique, Technique, Naturel et Achitectural (PSTN-A)	7 500,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)
	Métiers des Etudes, du Conseil et de l'Intervention	Consultants et Chargés d'Etudes Socio-Economiques	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)
		Projets Informatiques et Stratégie d'Entreprise	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)
		Aménagement et Développement Local	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)
	Energie	Energie, Ecologie, Société	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique)

Université Paris Cité

UFR Institut Humanités, Sciences et sociétés

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
M2	Sciences Sociales	Théories et Pratiques de l'Intervention	6500,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
		Clinique dans les Organisations	1800,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique

UFR Linguistique

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-20223	MOTIFS
pas de tarif spécifique				

UFR Lettres, Arts, Cinéma

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
M1	Lettres et humanités	Professionnels de l'écrit	6292,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique
			400,00	sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
M2	Lettres et humanités	Professionnels de l'écrit	6292,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique
			500,00	sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
M2	Cinéma et audiovisuel	Audiovisuel, journalisme et communication scientifiques	6500,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique
			500,00	sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
		Le Documentaire : Ecritures du Monde Contemporain	6500,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique
			2000,00	sans prise en charge tiers (FPI) tarif spécifique

UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022 - 2023	MOTIFS
pas de tarif spécifique				

UFR Etudes Anglophones

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
M2	Langues, littératures et civilisations étrangères et r	TOUT PARCOURS	5000,00	avec prise en charge tiers
			500,00	sans prise en charge tiers
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré - Agrégation interne	Anglais	265,00	sans prise en charge tiers
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré - Agrégation externe		300,00	sans prise en charge tiers
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré - Agrégation externe		5000,00	avec prise en charge tiers

UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées

Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2022-2023/année	MOTIFS
Licence	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	5140,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
LP	Métier de la communication : chargé de communic	Rédacteur technique	6500,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M1	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	4300,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	4300,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M2	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	8200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	8200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1200,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique

Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP

UFR Sciences de la terre de l'environnement et des planètes				
Diplôme	**Mention**	**Parcours**	**Tarifs 2022 - 2023 / année**	**MOTIFS**
Licence Pro	**Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement**	Gestion et traitement des déchets	7900	FPC
			1500	FPI (application du tarif général)
Licence Pro	**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**	Méthodes d'Exploration en Géophysique Appliquée (MEGA)	8500	FPC
			1500	FPI (application du tarif général)
Master 2	**Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement**	Géophysique appliquée	7800	FPC
			500	FPI (application du tarif général)
Master M1 ou M2 tarif / année	**Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement // Risques et Environnement**	Génie de l'environnement et industrie	8500	FPC
			400 M1 - 500 M2	FPI (application du tarif général)

Université Paris Cité

Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

TARIFS VAE UNIVERSITE PARIS CITÉ 2022 & 2023

	Option ACCOMPAGNEMENT	Soutenance / JURY	TOTAL PRESTATION	OBSERVATIONS
Prestation VAE sans accompagnement	- -	1 200.00 €	1 200.00 €	Avec prise en charge
	- -	1 000.00 €	1 000.00 €	Sans prise en charge
Prestation VAE avec accompagnement	2 000.00 €	1 200.00 €	3 200.00 €	Avec prise en charge
	1 000.00 €	1 000.00 €	2 000.00 €	Sans prise en charge

Selon conditions du référencement de la région Ile-de-France pour le chéquier VAE				
Prestation VAE avec accompagnement classique (20 heures) CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	800.00 €	Non pris en charge selon conditions du référencement chéquier unique VAE de la Région Ile-de-France	800.00 €	Publics concernés : Demandeur d'emploi sans accompagnement renforcé Bénéficiaire d'un CSP
Prestation VAE avec accompagnement renforcé (23 heures) CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	1 200.00 €		1 200.00 €	Publics concernés : Demandeur d'emploi sans certification obtenue en France Demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois) Demandeur d'emploi illettré, handicapé ou sous-main de justice Personne en contrat aidé ou bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi ou non sans prise en charge autre

Prestation complémentaire d'enseignement en cas de validation partielle par le jury VAE : Si le candidat n'obtient qu'une validation partielle après le premier passage devant le jury, il peut se voir prescrire le suivi de certaines unités d'enseignement. Celles-ci lui seront facturées au tarif de la formation continue dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle au prorata du nombre d'heures selon les UE prescrites.	**Selon la formule suivante :** Coût de la formation / nombre total d'heures de la formation X nombre d'heures par UE prescrites

Tarifs spécifiques IUT (Descartes) – partenariat CACEIS

Prestation complémentaire d'enseignement collective en cas de validation partielle par le jury VAE dans le cadre du partenariat « CACEIS » (convention de formation CACEIS / salarié / entité) **:** - forfait heures d'enseignement en présentiel selon prescription du jury : **6700€/stagiaire** - projet de recherches et d'études appliquées (PERA) : **630€/stagiaire**	VAE « collective » dans le cadre du partenariat CACEIS

VAE - Droits nationaux applicables 2022 - 2024

Candidat qui entre en accompagnement VAE en octobre/novembre N, pourra soutenir son dossier jusqu'en décembre N+1	Droits de base	Les candidats paient les droits de base du diplôme pour 2022/2023 et peuvent soutenir jusqu'en décembre 2023.
En cas de non présentation aux jurys pour l'année universitaire considérée, soutenance possible en année universitaire suivante	Droits de base	Les candidats n'ayant soutenu ni en juin ni en décembre 2023, se réinscrivent en année N + 1 pour soutenir en juin 2024 et acquittent les droits de base du diplôme pour 2023/2024.

Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES)

Modes de financement de la VAPP/VES	Tarification
Personne dont la formation est à sa charge et s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis professionnels et personnels (VAPP) ou VES	Frais VAPP/VES : gratuit Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarif FPI
Personne dont la formation est prise en charge en tout ou partie s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis Professionnels et personnels (VAPP) ou VES	Frais VAPP/VES : gratuit Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarifs FPC

Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), du Pré-DAEU A et B et DU A et B

DAEU / Pré-DAEU/DU et SEE	Tarifs 22/23	Droits nationaux DAEU/licence	Motifs
DAEU A et B	270 €	Oui	**FPI**
	650 €	Oui	**FPC**
	150 €	Oui	**Redoublant**
	100 €	Oui	**CNED**
	0 €	NON	**SEE (section des étudiants empêchés)**
DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques	270 €	Oui	**FPI**
	650 €	Oui	**FPC**
DAEU et DU Section des Empéchés	0 €	NON	Etudiants Empêchés & libérés en cours d'année

Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte

Type de programmes	Categorie/volume horaire	Tarifs tout public	Tarifs réduits*	Tarifs Partenaires **	Personnel Université
Cours et cycles de conférences hors cours de langues et Ateliers pratiques (arts, écriture) et activités	Abonnement annuel	270 €	135 €	216 €	Gratuit (sur inscription & dans la limite des places disponibles)
Cours et cycles de conférences thématiques	séance "découverte" cours d'essai	10 €	10 €	10 €	
	1 séance (2h)	15 €	8 €	12 €	
	12h	89 €	44 €	71 €	
	24h	173 €	86 €	138 €	
	36h	250 €	125 €	200 €	
Cours de langues, Ateliers (écriture, dessin)	24h	180 €	90 €	144 €	90 €
	36h	270 €	135 €	216 €	135 €
	42h	315 €	157 €	252 €	157 €
Conférences Gratuites (hors cycles)	1-2h	Gratuit			
Activités & sorties		Selon devis du prestataire / musée			

* tarifs réduits : étudiants & minimas sociaux, sur justificatif

** tarifs partenaires : Mordus de Pariscience, Institut Confucius, sur justificatif

Université Paris Cité

Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius

			Tarifs
Langue : débutant et avancé, oral, chinois des affaires	60h sur 30 semaines	Etudiants (hors UP) + demandeur d'emploi + situation de handicap	330 €
		Retraités	400 €
		salarié	530 €
		Formation professionnelle	1 350 €
Cycle de cours/conférences : Littérature chinoise, médecine chinoise, interculturel et communication	30h sur 15 semaines	Tarif unique	170 €
Préparation au HSK	40h sur 20 semaines	Tarif unique	360 €
		Formation professionnelle	1 000 €
peinture, musique, calligr	60h sur 30 semaines	Tarif unique	440 €
calligraphie débutant, mé	48h sur 24 semaines	Tarif unique	350 €
Musique	60h sur 30 semaines	Tarif unique nouveaux élèves	440 €
Musique		Tarif exceptionnel stagiaires 2021-2022	230 €
Stage de conversation	15h sur 5 jours	salarié	180 €
Stage intensif	23h sur 5 jours	salarié	320 €
Pour tous les cours (hors stages)		Tarif étudiants UP	50 €
Pour tous les cours		Réduction pour les personnels UP	50%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente (hors cours de musique)	10%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente 2e cours	20%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires année précédente 3e cours	50%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 2e cours	10%
Pour tous les cours		Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 3e cours	20%

Université Paris Cité

Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier

1/ DU FI : les inscrits sont considérés comme relevant de la Formation Initiale et ont un statut FI

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de formation 22-23	Frais de dossier / frais d'inscription 22-23
AGIR (SH)	PAREO (Passeport pour réussir et s'orienter)	0 €	Droits niveau licence
AGIR (SH)	AGIR PRO	300 €	300 €
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU FLaVIC (Français Langue Vivante et Culture)	0 €	0 €
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales)	450 €	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DEST (Diplôme d'études supérieures technologiques en informatique)	0 €	Droits niveau licence
SDV (Sciences)	DU Magistère européen de génétique	0 €	0 €
Physique (Sciences)	DU Magistère de Physique	0 €	0 €
Pôle FTLV	DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques	270 € FPI / 650€ FPC	Droits niveau licence
Pôle FTLV **(SEE)**	DU Formation aux Humanités, Lettres et Sciences Humaines	0 €	0 €

2/ DU dérogatoires (FC ou mixtes FI-FC) concernant les frais de dossier

Il est demandé un argumentaire concernant la dérogation des 300 € de frais de dossier (vote CA), pour chacune des formations ci-dessous. Les frais de formation sont définis et votées par la composante et Faculté de rattachement.

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de dossier / Frais d'inscription 22-23
IUT Paris Rives de Seine (SH)	Préparation au diplôme d'état d'assistant de service social (passerelle 18 mois)	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	Préparation au diplôme d'état d'assistant de service social (3ème année préparatoire)	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Analyste Data Sciences	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Conseiller clientèle bancassurance	Droits niveau licence

IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Cadres de la protection de l'enfance (pas d'ouverture 22/23)	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Consultant fonctionnel ERP	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Cybersécurité	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Data Viz	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Commerce de Proximité et Numérique	Droits niveau licence
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Transformation numérique des entreprises (pas d'ouverture 22/23)	Droits niveau licence
Médecine (Santé)	DU Techniques de compensation du handicap visuel	0 €
Médecine (Santé)	DIU Echographie Gynécologique et Obstétricale	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA
Médecine (Santé)	DU Gynécologie de l'infertilité et AMP	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA et algérien FAE
BIOMED (Sciences)	DIU Echographie et techniques ultrasonores	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA
Médecine (Santé)	DU Formation des professionnels de santé prise en charge douleur	50 € pour les étudiants haïtiens sélectionnés
Médecine (Santé)	DIU Médecine morphologique et anti-âge - 1ère année	0 €
Toutes composantes et Facultés	Tous DU-DIU concernant des inscriptions de personnels Université Paris Cité, prises en charge par le service de la Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité	0 €